



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS :

AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUGEREAU Line donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, GAUDIN David donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAUULT, PETIT Sabrina donne pouvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAUULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2023-62 du 13-11

CONVENTION ANJOU FIBRE POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CIVIL POUR LES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ANFI REC TIECE ETRIC04 COC X-RITM)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la société Anjou Fibre a déployé la fibre sur la commune,

CONSIDERANT qu'une convention pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques doit être conclue,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Jean-Louis GRIMAUULT**

Etriché, le 14 novembre 2023

**Le Maire
David LAGLEYZE**

